

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-95

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX POUR DÉPLACEMENT À GRÄFENBERG DU 9 AU 11 JUIN 2023 ET À BAYREUTH DU 11 AU 13 JUIN 2023 (ALLEMAGNE)**

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le 26 MAI 2023

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GRANGER Anthony

**D.CN.2023-95**

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX POUR DÉPLACEMENT À GRÄFENBERG DU 9 AU 11 JUIN 2023 ET À BAYREUTH DU 11 AU 13 JUIN 2023 (ALLEMAGNE)**

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Par délibération n° D.CN.2020-166 du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal a défini les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de missions et de déplacements applicables aux élus de la ville d'Annecy.

Cependant, des élus peuvent être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt de la Commune. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élu(e)s nommément désigné(e)s.

En effet, en application des articles L. 2123-18, R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de repas, de nuitée et de transport, et des frais de visa électronique inhérents à ce déplacement, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Dans la dynamique des liens entre Annecy et ses villes partenaires allemandes Bayreuth et Gräfenberg, en réponse aux accueils organisés à Annecy en août 2022 et à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée cette année, une délégation annécienne a été invitée à se rendre successivement dans les deux villes partenaires.

À Gräfenberg, du 9 au 11 juin 2023, le déplacement des élus annéciens coïncidant avec celui de l'association « Les Amis de Gräfenberg ». La réunion de travail prévue permettra de consolider les opportunités de collaboration : échanges scolaires, jeunesse et associatifs.

La délégation annécienne se rendra ensuite à Bayreuth, du 11 au 13 juin 2023, pour l'inauguration d'un chemin à la mémoire de Peter FÄRBER, ancien Conseiller municipal et pionnier du jumelage Annecy-Bayreuth. Ce séjour permettra la tenue d'une réunion de travail dédiée aux projets de séjours jeunes en cours (Atelier climat, Skate2gether, camp de jeunes pompiers), et à l'étude de nouveaux axes de coopération.

Aussi, en application des articles L. 2123-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **DONNER** mandat spécial à Xavier OSTERNAUD, Maire délégué de Pringy, Jean-François DEGENNE, Conseiller municipal délégué aux relations internationales, et Antoine GRANGE, Conseiller municipal, dans le cadre d'un déplacement à Gräfenberg et Bayreuth, en Allemagne, du 9 au 13 juin 2023 ;
- **AUTORISER** le remboursement aux élus susmentionnés des frais inhérents à cette mission, aux frais réels engagés et sur présentation des justificatifs de dépenses.

**La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ**

Pour : 69 voix  
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance  
GRANGER Anthony  
Conseiller municipal



Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
BRANDO Christelle  
Cheffe du service  
de la Vie de l'Assemblée



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*